

CONSEIL MUNICIPAL DU 31/05/2013

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Frédéric BOLMONT, Jacques L'HUILLIER, Pascal BRUNET, Jean-François BOUVAT, Christine COTTIN, Valérie EYMARD.

Absents non excusés : Florence PESENTI, Marie Danielle ARNAUD, Francis CHEVREUX.

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

Rajout à l'ordre du jour en début de séance :

Dotation Cantonale Voirie 2012 : Demande de changement d'affectation du solde.

Approbation du procès verbal du 30/04/2013

Approuvé à l'unanimité.

Location pâturage communal « Les Claveyrons » parcelle H163

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre adressée par le GAEC de la Luire par laquelle il demande la location du pâturage lieu dit les « Claveyrons » parcelle H 163 d'une superficie de 5 ha 27 a et 45 ca. Monsieur le Maire propose d'établir un bail rural pour une période d'au minimum 9 ans comme défini dans les règles générales du code rural articles L411-1 et suivant.

Le prix de la location proposé, établi sur la base de l'arrêté préfectoral n°2012271-0005 portant actualisation des loyers des terres dans le département de la Drôme du 01/10/2012 au 30/09/2013, est de 20 € l'hectare. Cette parcelle n'étant pas soumise ONF, son prix n'est pas assujéti à TVA. Le prix des années suivantes sera lié à l'indice des fermages de l'année en cours.

Accepté à l'unanimité.

Adhésion à un groupement de commande pour les travaux de voirie 2013

Suite à des discussions menées entre les communes du canton il apparaît qu'un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies ainsi qu'une optimisation du service.

En conséquence le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commande, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention établie entre les communes souhaitant être membres du groupement. Le groupement prendra fin au terme de la notification du dernier bon de commande qui sera conclu pour les travaux de voirie l'année 2013.

Le Maire propose que la commune de Saint Agnan assure les fonctions de coordonnateur du groupement qui procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations liées à la mise en concurrence (avis de publicité, envoi des dossiers de consultation, etc ...). Chaque membre du groupement signera un bon de commande à hauteur de ses besoins propres, sur la base des prix unitaires de l'offre retenue pour l'ensemble des travaux des communes concernées et s'assurera de la bonne exécution des travaux.

Accepté à l'unanimité.

Cantine scolaire

M. le Maire faire lecture du courrier adressé par le Département de la Drôme qui confirme les explications données lors du précédent Conseil Municipal à savoir :

L'objectif du Département est de proposer un niveau de service homogène dans l'ensemble des collèges, le coût d'un repas au sein du service de restauration d'un collègue drômois étant de 8,50 € tout compris (achat des denrées, personnels et investissements). Il est constaté que le tarif appliqué aux écoliers des communes bénéficiaires (La Chapelle et St Agnan) de la confection de repas par le collège (soit 3,98 €/repas) n'est pas adapté au coût de la prestation.

Le différentiel entre coût réel et coût facturé est supporté par le Département qui estime à 7.000 €/an l'aide indirecte apportée à la commune de St Agnan en tenant compte de l'absence de mise à disposition de personnels. Aussi et au vu des mises à disposition suffisantes ou non de personnels, le Département fixe un tarif pour la confection de repas à des tiers sans mise à disposition de personnels à 6,50 € dans un futur assez proche (certainement début 2015).

Il est nécessaire, suite à ce courrier, de convenir d'une réunion avec la commune de La Chapelle en Vercors également utilisatrice de ce service et de définir une trame équitable pour l'évolution des tarifs, que ce soit pour les parents utilisateurs ou la commune.

Demande de subventions dans le cadre des Réserves Parlementaires 2014

Travaux de création d'une chaufferie à bois déchiqueté bâtiment de la Mairie :

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réalisation d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté pour le chauffage d'un bâtiment regroupant la mairie, la salle des fêtes et un logement. Cette réalisation permettrait l'utilisation d'une ressource renouvelable et locale, en majorité d'origine forestière mais aussi la maîtrise du coût de l'énergie dans la durée. Le coût total de l'opération a été estimé 110.000 € HT.

Il propose de demander une subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire la plus élevée possible.

Accepté à l'unanimité.

Travaux de rénovation/extension bâtiment de la Mairie :

M. le Maire rappelle le coût total de l'investissement pour les travaux de rénovation-extension du bâtiment de la Mairie fixé à 404.104,00 € HT (hors chaufferie bois).

Il propose de demander une subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire la plus élevée possible.

Accepté à l'unanimité.

Il informe que pour ces 2 opérations il a été attribué pour le moment une aide égale à 45% des investissements dans le cadre de la Dotation Cantonale Patrimoine ligne d'appui aux gros projets. La commune a également déposé un dossier auprès de l'Etat pour l'obtention de la DETR (Dotation d'Equipement des territoires Ruraux).

Dotation cantonale voirie 2012 – Demande de changement d'affectation du solde de la subvention

Une enveloppe de 10.339 € correspondant à un investissement de 27.031 € HT a été attribuée par le Département de la Drôme à l'opération « Acquisition de matériel de déneigement » en 2012.

Des achats ont été effectués à hauteur de 19.021 € HT représentant 7.275 € de subvention (soit 70% de la subvention totale).

De façon à ne pas perdre le solde de cette subvention, M. le Maire propose de demander un changement d'affectation de cette subvention de façon à réaliser des travaux de voirie complémentaires soit une dépense de travaux de 8.010 € HT représentant 3.064 € de subvention.

Accepté à l'unanimité.

Questions diverses

*** Maison de la Bio Diversité**

A la demande de la municipalité le PNRV, représenté par Mme la Présidente Mme Pic, M. le Vice Président, le Directeur, le responsable du service Espaces Naturel et M. Nicolas Antoine en charge du dossier, est venu présenter l'état d'avancement de la future maison de la Bio Diversité et les différentes échéances dans la réflexion et les recherches de financements. Les membres du PNRV ont fortement insistés sur le fait que se projet allait voir le jour mais qu'il faut leur laisser le temps de trouver les financements. Ils proposent d'organiser sur 2014 une opération de lancement, sous la forme d'un évènement à préciser ensemble...

***Local communal bâtiment Audouaire**

Le local actuellement occupé par « Art Bois » sera libéré début Septembre.

***Fête de la Transhumance**

Le groupement pastoral informe les organisateurs de la Fête de la Transhumance que, vu les conditions climatiques, les pâturages n'ont pas assez poussé et que le troupeau de bovins se trouva le jour de la fête de la transhumance dans les parcs sur le bas de la station. Normalement cela ne devrait pas poser de problème, des poignées au parc permettant le passage du col naturel à la station.

***Fête du Bleu 2014**

La date définitive de la Fête du Bleu est fixée week-end du 9 et 10 Août.

***Signalétique**

Mme Christine Cottin demande si un panneau ne pourrait pas être mis en place au Col Saint Alexis précisant que le col se trouve sur la commune de Saint Agnan.

La municipalité n'y voit aucune opposition. A voir avec la CCV.

***Divers CCV**

Ordures ménagères : A la suite d'échanges au conseil communautaire, le comité technique de la CCV a lancé en juin 2010 une étude d'optimisation du service des ordures ménagères. Christophe Morini informe qu'une campagne de relevés a été menée entre août 2010 et juillet 2011. Entre l'automne 2011 et le printemps 2013 les agents de la CCV et les élus ont procédé au recueillage, à la vérification et à la validation des données. Une méthodologie d'analyse a été élaborée et une réflexion menée pour trouver les indicateurs pertinents. Les données ont été compilées par communes puis une synthèse cantonale a été réalisée. La réalisation de cette étude a été un peu longue car elle a été voulue exhaustive, tenant compte des variations saisonnières. Elle a porté sur 465 bacs à ordures, disposés sur 236 points de regroupements du canton. Les 2 bacs de collecte les plus éloignés

du canton étant à plus de 35 kms l'un de l'autre. La quantité moyenne annuelle d'OM ramassée par semaine étant de 25 tonnes (45 tonnes l'été).

Ch. Morini précise que cette étude a été menée entièrement en interne par les agents, les techniciens et les élus de la CCV.

La première partie « diagnostic » de cette étude fait ressortir des variations saisonnières de production d'OM mais aussi des disparités de dotation selon les communes et des variations importantes de l'efficacité du service avec son organisation actuelle. Cela laisse entrevoir une marge de manœuvre significative d'optimisation ayant des répercussions évidentes sur le coût global du service et donc sur la redevance des Ordures Ménagères.

Un comité technique se réunira prochainement et fera des propositions d'actions au conseil communautaire.

Séance terminée à 23h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal fixée au mardi 2 juillet.